

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Commune d'Omey 51240

Editorial

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

La commune d'Omey a choisi d'élaborer un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) à destination de chacun des habitants afin de donner l'information des risques sur son territoire. Puis elle a élaboré un PCS (plan communal de sauvegarde à destination des élus et des divers services afin de gérer une situation critique en cas de crise qui sera consultable uniquement en mairie.

L'article L125.2 du code de l'environnement indique que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Le décret 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Afin d'être en conformité avec cette réglementation, la première adjointe, Mme Evelyne Valentin, a élaboré ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) en collaboration avec M. Jason Robert de l'Entente Marne, qui :

- Inventorie les risques majeurs auxquels la commune est soumise
- Précise les moyens avec lesquels vous serez prévenus du danger
- Annonce pour chacun des risques, les réactions à observer, et les initiatives à mettre en exergue.

Chacun doit savoir comment réagir, quoi faire et comment le faire au moment propice avant l'arrivée des secours. A cette fin, l'esprit d'équipe doit être renforcé et naturel, chacun peut tenir une place en tant qu'acteur de sa propre « sécurité » et aider à l'effort collectif envers la protection et la sauvegarde.

Les risques de panique sont à bannir, d'où l'objet de cette brochure pour que chacun puisse y trouver les bons réflexes à avoir, à mener ou à conseiller.

Gardez ce document qui doit être reçu comme des consignes à observer, consignes qui mèneront à votre sécurité et à celle de vos proches.

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont bien voulu s'inscrire sur la liste des bénévoles qui seront des acteurs précieux avec la Croix Rouge Française si le plan communal de sauvegarde devait être activé. Je précise que cette liste sera mise à jour annuellement et que les personnes non inscrites peuvent à tout moment la compléter.

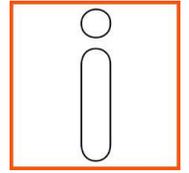
Le Maire,



Sommaire

| | |
|--|-------|
| Qu'appelle-t-on risque ? | 4 |
| Qu'est-ce qu'un risque majeur ? | 4 |
| Comment est géré le risque dans notre commune ? | 5 |
| En cas d'accident qui fait quoi ? | 5 |
| Si accident il y a | 6 |
| L'alerte | 6 |
| Le risque transport de matières dangereuses | 8 |
| Plan communal | 10-11 |
| Le risque Inondation | 12 |
| Le risque Rupture d'un barrage | 14 |
| Le risque météorologique | 16 |
| Le plan familial de sureté | 18 |
| Conservation des documents | 19 |
| Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle | 19 |

Qu'appelle-t-on Risque ?



Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

- L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine d'occurrence et d'intensité
- L'enjeu représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.

Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des risques Majeurs (DDRM), élaboré par le préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune d'Omey peut être exposée.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se caractérise par :

- Sa gravité, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.
- Son occurrence, faible au point de l'oublier.

Quatre risques majeurs concernent la commune d'Omey

- Le risque Transport de Matières Dangereuses
- Le risque de Rupture de Barrage
- Le risque d'Inondation
- Les risques Météorologiques



Comment est géré le risque dans notre commune ?

La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), prévu par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le PCS comprend le plan communal de gestion de crise qui peut être mis en œuvre pour tout ou partie. Il organise les services de la commune face à la crise. Cette organisation est coordonnée avec les différents services extérieurs (Préfecture, service de secours...)

En cas d'accident, qui fait quoi ?

Si vous êtes témoin d'un accident :

Appelez les secours (18 ou 112), puis signalez-le à la mairie.



- Les services de secours interviennent (Pompiers et SAMU) afin de porter secours aux victimes et circonscrire l'accident.
- La Mairie, si nécessaire déclenche le PCS. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours (DOS).
- Le Maire prend en charge l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement. Si le sinistre est très important ou concerne plusieurs communes, le Préfet peut déclencher le plan ORSEC et devenir ainsi le Directeur des Opération de Secours.

Si accident il y a

- Appliquez les consignes données.
- Mettez-vous à l'abri.
- Ne téléphonez pas
- Ecoutez la radio France Bleu : 94.8 et Champagne FM : 87.7
Regardez la télévision France 3 Lorraine Champagne Ardennes
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs des écoles et le personnel intercommunal s'occupe d'eux



L'alerte

L'alerte consiste en une diffusion d'un signal sonore et/ou d'un message destinés à prévenir la population de la survenue ou de l'imminence d'un évènement majeur.

Il existe 4 moyens d'alerte à Omey :

Le Tocsin :

C'est une sonnerie de cloches provenant de l'église d'Omey.



Le Mégaphone :

Un véhicule particulier peut être équipé de haut-parleurs afin de diffuser le message d'alerte et les conduites à tenir.



Le Porte à porte :

Des habitants du village désignés dans le **PCS**, diffusent le message d'alerte au porte à porte. En cas d'absence, le message est affiché sur la porte.

Les Médias :

Ecoutez la radio, elle vous informera de la nature du danger, de l'évolution de la situation et des consignes à appliquer. Radio France Bleu : 94.8 et Champagne FM : 87.7
Regardez la télévision. France 3 Lorraine Champagne Ardenne



Le risque Transport de Matières Dangereuses

Le risque Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, navigable et par canalisation de matières dangereuses, tels que les produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs.

Quels sont les risques ?

- Le risque de surpression (explosion)
- Le risque thermique (incendie)
- Le risque toxique (émission de gaz)

A Omey, le Transport de Matières Dangereuses s'effectue par :

- Voie routière : la route nationale RN 44 et la RD 60
- Voie Fluviale : le canal de la Marne à l'Aisne

Quels sont les conséquences ?

Les effets sur les hommes, les biens et l'environnement sont différents selon les matières transportées (Blessures variables, troubles respiratoires, détérioration de bâtiments, pollutions : air eau, sol).

Les bons réflexes

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident
- Fermez portes et fenêtres. Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.
- Ecoutez la radio et les haut-parleurs, des consignes vous seront données.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs des écoles et le personnel intercommunal s'occupe d'eux
- Ne téléphonez pas inutilement. Laissez les lignes à la disposition des secours.
- Ne fumez pas afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion

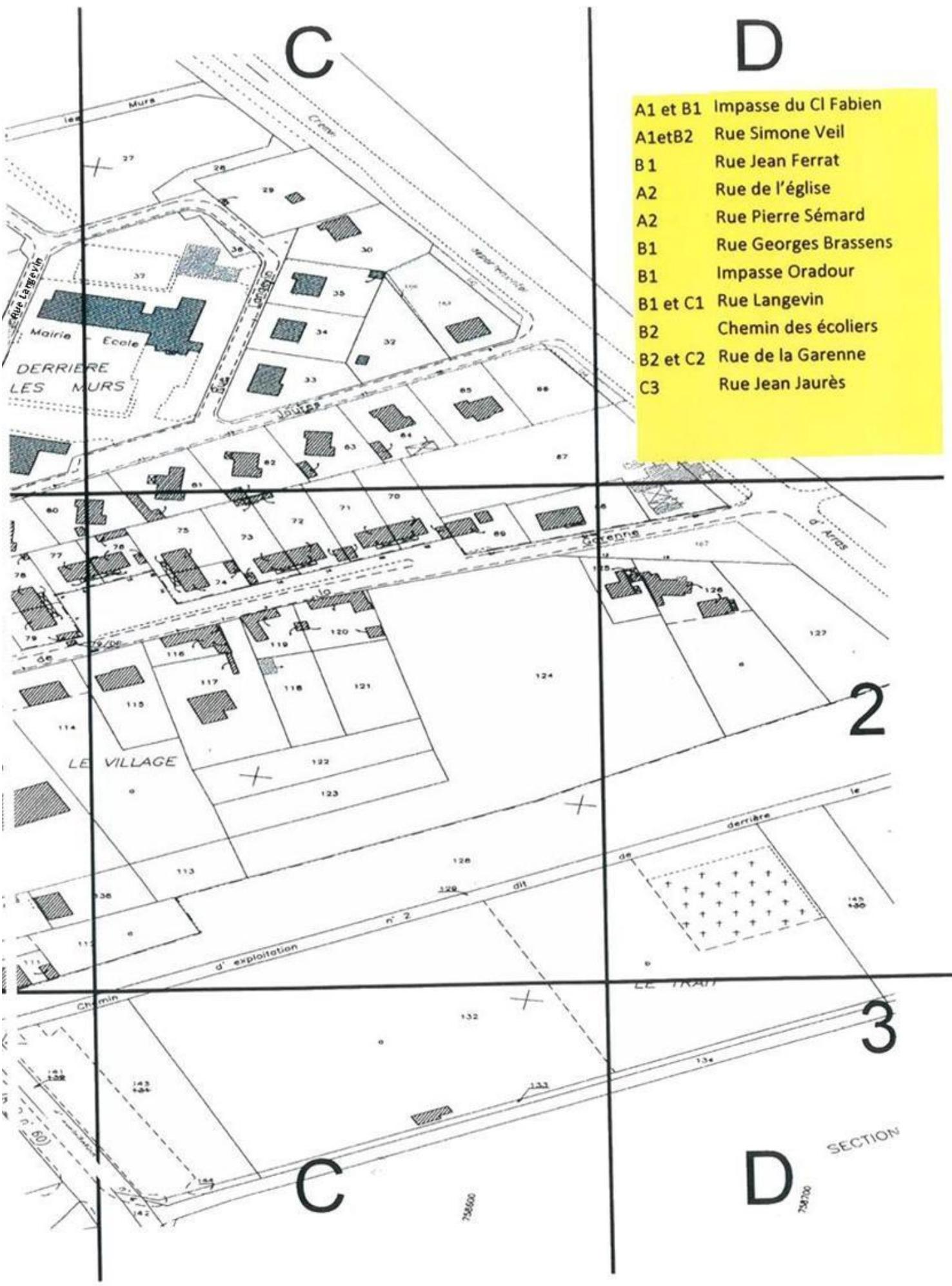
Signalisation

Les unités de transport de matières dangereuses sont munies d'une signalisation spécifique.

Pour exemple
code danger 33 =
liquide très inflammable
code matière 1203= super



Pour connaître l'interprétation des chiffres du code danger, le site de l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) www.irma-grenoble.com met à disposition une fiche sur les TMD



- A1 et B1 Impasse du Cl Fabien
- A1etB2 Rue Simone Veil
- B 1 Rue Jean Ferrat
- A2 Rue de l'église
- A2 Rue Pierre Sépard
- B1 Rue Georges Brassens
- B1 Impasse Oradour
- B1 et C1 Rue Langevin
- B2 Chemin des écoliers
- B2 et C2 Rue de la Garenne
- C3 Rue Jean Jaurès

2

3

C

D

C

D

SECTION

758500

758700

Le risque Inondation

C'est la montée des eaux, plus ou moins rapide, dans une zone habituellement hors d'eau. Elle est liée soit au débordement d'un cours d'eau en crue, soit au ruissellement des eaux de pluie.

Quels risques à Omey ?

La Marne traverse le territoire d'Omey.

Quels peuvent être les causes ?

- l'inondation par débordement de la marne (cinétique très lente, mais avec des durées de submersion pouvant atteindre la quinzaine de jours)
- l'inondation par remontée de la nappe alluviale : nappe sub-affleurante (eau à moins d'1 mètre du sol) au niveau de la zone urbanisée d'Omey
- le ruissellement pluvial consécutif à des averses de pluies localisées et intenses (Omey : juillet 2006)

Quels sont les conséquences ?

A Omey, aucune habitation n'est concernée par le risque inondation par débordement de la Marne selon le PPRI. La zone à éviter est l'accès par la rue du pont (au pied du pont qui traverse le canal) aux étangs privés de l'usine Omya.

La route sera interdite d'accès (idem l'accès au chemin de halage) juste avant le pont qui enjambe le canal latéral de la Marne.



Les bons reflexes

Débordement de la Marne :

- ne pas emprunter la rue du Pont à pied ou en voiture
- s'informer de la montée des eaux (par le biais du site internet : www.vigicrues.gouv.fr ou celui de la préfecture de la Marne : www.marne.pref.gouv.fr,
- ou en écoutant radio France Bleu : 94.8 et Champagne FM : 87.7
- ou selon la date de risque : par voie de panneau affichage électronique installé au pied de la salle des fêtes.

En cas d'inondation par remontée de nappe alluviale et/ou inondation par ruissellement pluvial :

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

- Mettre hors atteinte de l'eau les meubles et objets précieux stockés en sous-sol, dans les caves et les garages : albums de photos, papiers personnels, factures les matières et les produits
- Mettre les produits périssables et les produits dangereux, polluants, toxiques (pesticides, produits d'entretien...) à l'abri de la montée des eaux.
- Mettre hors atteinte de l'eau l'électroménager et les équipements électriques (disjoncteur et prises électriques)
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents.
- Amarrer les cuves.
- S'informer de la vigilance Météo « phénomène Orage » (par le biais du site internet : Météo France
- ou celui de la préfecture de la Marne : www.marne.pref.gouv.fr, ou en écoutant radio France Bleu : 94.8
- par voie de panneau affichage électronique installé au pied de la salle des fêtes

Le risque rupture de barrage

Qu'est-ce qu'une rupture de barrage ?

C'est une destruction partielle ou totale d'un ouvrage de retenue d'eau, qui peut engendrer une vague de submersion à l'aval de son implantation.

Deux barrages représentent un risque pour Omey :

- Giffaumont
- les Grandes Cotes

Quels sont les conséquences ?

Cet événement, même peu probable, inscrit dans le PPI -consultable en mairie- est à prendre en considération car une partie du territoire (près du pont du canal) est concerné même si aucune habitation n'est menacée.

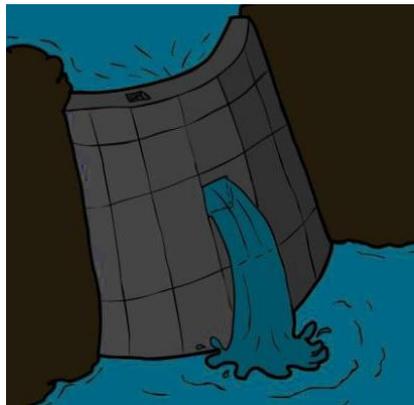
La commune d'Omey n'a ni école ni établissement recevant du public dans la zone délimitée.

L'usine Omya, établissement privé, reste à proximité de la zone.

Quant à ses étangs et sa station d'épuration de l'autre côté du pont du canal, l'ensemble se trouve dans la zone à risque (zone rouge), ainsi qu'une partie de la voie ferrée desservant l'usine.

Les bons reflexes

- Évacuer la zone inondable et gagner les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'une habitation
- Ne pas revenir sur ses pas
- ne pas emprunter la rue du Pont à pied ou en voiture
- s'informer de la montée des eaux (par le biais du site internet : www.vigicrues.gouv.fr ou celui de la préfecture de la Marne : www.marne.pref.gouv.fr,
- ou en écoutant radio France Bleu : 94.8 et Champagne FM : 87.7
- ou selon la date de risque : par voie de panneau affichage électronique installé au pied de la salle des fêtes.



Pour le risque rupture de barrage, vous pouvez consultez :

Le site de l'Etablissement Public Territorial de BASSIN (EPTB) Seine Grands Lacs : www.grandslacsdeseine.fr

Le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : www.prim.net : - le risque rupture de barrage

Les risques Météorologiques

- Fortes précipitations
- Orages
- Neige et verglas
- Vents violents et tempêtes
- Canicule
- Grand Froid



L'ensemble des risques météorologiques énumérés sont susceptibles de concerner la commune d'Omey.

Ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance et d'alerte météorologique. Cette procédure se traduit par la diffusion quotidienne de cartes de vigilance élaborées par Météo France, comportant 4 couleurs (vert, jaune, orange et rouge) indiquant les dangers potentiels.

Les niveaux de vigilance orange et rouge prévoyant un phénomène dangereux de forte intensité, donnent lieu à des alertes et à des bulletins de suivi réguliers faisant état du phénomène, disponibles sur le site internet de Météo France.

Aux niveaux orange et rouge, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et appliquez les conseils émis par les autorités.

Une procédure communale de surveillance des personnes sensibles (personnes âgées et handicapées...) est déclenchée. Ce service est gratuit sur demande en mairie.

Comment se tenir informé ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site internet www.meteo.fr et relayées par les radios, les chaînes télévisées et la presse-écrite. L'évolution peut être suivie en téléphonant à Météo France au 3250 (0.34€/min).



Les bons réflexes

- Ecoutez la radio, des consignes vous seront données.
- Soyez solidaire avec votre voisinage (canicule, neige, verglas)
- Limitez vos déplacements.
- En cas de neige, nettoyez votre trottoir, vous êtes responsable en cas d'accident.

Le plan familial de sûreté

Vous aussi, préparez-vous à agir en cas de crise, en réalisant votre Plan Familial de Mise en Sûreté.

Comment se préparer ?

S'informer

- Lire ce document en famille et le conserver.
- Connaître et garder les consignes bien en vue chez vous
- Au secrétariat de Mairie

Se tenir prêt à se confiner

- Localiser au préalable une pièce de confinement (peu de fenêtre, peu d'aération)
- Avoir un téléphone
- Préparer à l'avance le matériel de confinement :
 - Lampe de poche
 - Radio portable à pile
 - Adhésifs larges bandes et linges humides (pour obstruer les ouvertures)
 - Couvertures
 - Eau
 - Nourriture
 - Jeux, livre,...

Se tenir prêt à évacuer et attendre les consignes de la préfecture

Conservation des documents : faire face à un sinistre

Lorsque vous déclarez un sinistre à votre assureur, vous devez lui apporter la preuve de la valeur de ce que vous avez perdu. C'est pourquoi, outre vos contrats d'assurance, il est recommandé de conserver à l'abri (coffre à la banque, chez un tiers...), les factures, les expertises ou même les photographies des objets importants ou précieux. Certains documents doivent être conservés à vie, en cas de perte, vous aurez des difficultés à vous en faire délivrer un double.

- Dossier relatif à un accident corporel (expertises et certificats médicaux, relevés des prestations fournies par la Sécurité Sociale, correspondances, etc..). Des séquelles peuvent se produire plusieurs années après l'accident.
- Contrats d'assurance vie et décès.
- Testaments, titres et actes de donation, de succession ou legs
- Diplômes
- Livret de famille
- Contrat de mariage, donations entre époux, etc..., établis devant le notaire.
- Jugement de divorce ou de séparation de corps
- Acte d'adoption, ou de reconnaissance d'un enfant naturel
- Estimation des biens

Cette liste reprend les documents les plus importants, mais d'autres qui doivent être conservés pendant 20 ou 30 ans peuvent aussi s'avérer utiles (pièces nécessaires à la retraite, factures des artisans et entrepreneurs...)

A noter : les photocopies sont aussi un moyen de preuve reconnu. N'hésitez donc pas à faire des doubles des documents les plus importants et à les déposer dans un autre endroit que vos originaux.

Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La loi du 13 août 1982 organise l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Les effets des catastrophes naturelles susceptibles d'être couverts sont ceux qui ne sont pas habituellement garantis par les règles classiques d'assurance.

La commune suivant l'ampleur du sinistre fait une demande de déclaration de catastrophe, qui est ou non reconnue par l'Etat. S'il y a reconnaissance de catastrophe naturelle vous devez faire une déclaration à votre assureur dans les 10 jours suivant la publication au J.O. de l'arrêté interministériel de constatation de l'état de catastrophe naturelle.

Glossaire

DDRM

Dossier Départemental des Risques
Majeurs

TMD

Transport de Matières Dangereuses

DOS

Directeur des Opérations de Secours

PCS

Plan Communal de Sauvegarde

PPMS

Plan Particulier de Mise en Sécurité

PPI

Plan Particulier d'Intervention

IRMA

Institut des Risques Majeurs

Les Sites Internet

Site de la commune

www.omey51.fr

Site de Météo

www.meteo.fr

Site interministériel d'information et de prévention sur
les risques majeurs

www.prim.net

Site de la direction régionale de l'environnement

[www.champagne-
ardenne.developpement.durable.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.developpement.durable.gouv.fr)

Site de la préfecture de la marne

www.marne.gouv.fr

Les numéros de téléphone utiles

Pompiers : 18 ou 112 (numéro européen des secours)

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Mairie d'Omey Rue Jean Jaurès 51240 Omey
Téléphone 03.26.67.71.68 Télécopie 03.26.64.49.52
mairiedomey@orange.fr , www.omey51.fr

Direction de la publication : Jean-Paul Brignoli

Diffusion : avril 2015

Réalisation : Mairie d'Omey

Rédaction : Evelyne Valentin

Conception : Jonathan Rossignol

Plan central : Gérald INNS

IPNS